



Bateaux de pêche à l'échouage sous-le phare : remarquer le chalut à perche, vers 1935
(carte postale, AD 22)

IVR53_20082213095NUCB

Auteur de l'illustration : Yvon

Auteur du document reproduit : Yvon

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction interdite